



République Française



ASSEMBLEE



SECRETARIAT GENERAL



N°55-2008/APS

Du 11 septembre 2008

AMPLIATIONS

Com Del	1
Congrès	1
APS	40
SGPS	2
DPASS	2
DAFI	2
JONC	1

DELIBERATION

Portant dénomination d'un terrain et d'un bâtiment affectés à la direction de l'action sanitaire et sociale de la province sud « Centre de Santé de la Famille, Docteur Lucie LODS »

L'ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 08-2006/APS du 30 mars 2006 fixant l'organisation et les attributions de la direction de l'action sanitaire et sociale ;

A ADOPTÉ EN SA SEANCE PUBLIQUE DU 11 SEPTEMBRE 2008, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT:

Modifiée par :

- Délibération n° 79-2022/APS du 5 décembre 2022

Art. 1^{er}.-

Modifié par délibération n° 79-2022/APS du 05/12/2022, art. 20

L'ensemble constitué par le terrain et le bâtiment situé 19 rue des frères Charpentier, Montravel, à Nouméa et affecté aux **besoins de la direction de l'action sanitaire et sociale**, est dénommé « Centre de Santé de la Famille, Docteur Lucie LODS ».

Art.2.-

La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.